



PROJET « Perdus de vue »

Etat des lieux des missions de chaque partenaire

Structure	Public concerné	Missions générales de la structure	Proposition d'intervention spécifique dans le cadre du projet «perdus de vue»	Territoire d'intervention	Lien avec le public concerné (entrée par la famille ou par le jeune directement)
<p align="center">Unité Territoriale d'Action Médico-Sociale</p>	<p align="center">Tout public</p>	<p>Apporter un meilleur service à l'utilisateur en assurant un accueil de proximité qui favorise l'accès à l'information exhaustive en privilégiant la prise en compte globale des situations ; en décidant au plus près de l'utilisateur pour réduire les délais de réponse et de prise en charge ; en mettant en lien, sur le territoire les usagers avec les acteurs locaux.</p> <p>Favoriser et développer le partenariat avec les acteurs locaux, notamment les décideurs en adaptant l'action sociale aux problématiques spécifiques du territoire et en permettant le rapprochement entre les élus et les usagers.</p> <p>Favoriser le partage d'expériences au sein d'équipes pluridisciplinaires et initier ainsi des réponses adaptées.</p>	<p align="center">Repérer si le jeune est connu au sein du service</p> <p align="center">Selon la situation, participer avec d'autres acteurs à définir une action de remobilisation pour le jeune</p>	<p align="center">Périmètre de la Maison du conseil de Général de Sélestat (= arrondissement de Sélestat)</p>	<p align="center">Entrée par la famille principalement</p>